

Un point d'étape de la réorg

Mercredi 8 octobre, l'ensemble des organisations syndicales était reçu en plénière pour un point d'étape sur la réorganisation (réaccompagnements, utilisation des 17 emplois, promotions, etc...).

■ L'organisation

Aujourd'hui sur 36 réaccompagnements programmés, 33 ont été réalisés. Les 3 derniers sont en cours et devraient être terminés cette semaine. Mais on peut déjà constater que 3 problématiques se dégagent :

- Problématique de volume
- Problématique de poids
- Problématique de particularité des objets signalés.

Globalement, le temps de travail moyen est respecté. Plusieurs actions seront cependant à étudier notamment la suppression de la SAR 1. Les UI seraient reprises sur les autres SAR. Mais il n'y aurait pas de redécoupage géographique. En clair, les agents de la SAR 1 se verraient changer de rattachement hiérarchique mais pas de position de travail (en principe !!!).

Une autre piste étudiée serait la mise en place de tournées spécifiques « objets signalés » à l'intérieur des SAR.

Le 15 novembre, on devrait avoir une réelle visibilité de la future organisation puisque les principes généraux seront clairement définis. Mais c'est en fin d'année que seront communiqués les réajustements, que les nouvelles SAR seront arrêtées et que de nouvelles négociations s'ouvriront avec les organisations syndicales.

La mise en place est prévue pour le 3^{ème} lundi de février. Pour la Direction locale, il était important de ne pas refaire les mêmes erreurs en agissant dans la précipitation.

■ La brigade de tri/répartition

La Direction locale a reçu à deux reprises la brigade de tri/répartition. Ces rencontres ont permis de lister les problèmes, d'établir une fiche de poste actuel type, d'envisager les nouvelles responsabilités de ces agents.

Par contre, dans le cadre de la nouvelle organisation, la Direction prévoit que les agents de la brigade de tri ne sortent plus. A la place, ils effectueraient des travaux intérieurs.

La CFTD est intervenue pour que La Poste se penche sur le cas des agents qui suite à la réorganisation étaient passés d'une brigade de tri commençant à 5h à celle d'aujourd'hui qui commence à 6h. Notamment pour qu'elle leur compense l'heure de nuit perdue de 5h à 6h. Cette proposition avait été faite aux 3 agents

qui avaient dans un 1^{er} temps envisagés d'intégrer le STM La Boétie, mais qui pour des questions techniques s'étaient rabattus sur la brigade de tri/répartition de Paris 08 PDC. Cette indemnité équivalait à une avance de cette heure de nuit sur deux ans, payée en une seule fois sous forme d'une prime d'un montant de 700€

Pour la CFDT il était important de compenser l'ensemble des agents concernés par cette problématique. La Direction a accepté qu'un point individuel soit réalisé rapidement par les services RH.

D'autre part, la Direction accepte qu' « *un principe de compensation* » soit discuté pour les agents qui auraient cumulé à proportions égales des activités de tri et de distribution. Reste à discuter des montants et donc du niveau de référence, du nombre des sorties qui ouvre droit à compensation.

La discussion est ouverte ! La CFDT souhaite que l'on prenne comme base de référence la fonction polyvalente de niveau II.1 : agent de tri/facteur comme c'est le cas aujourd'hui à Paris 17 Pdc.

Enfin La Poste devra également trouver des solutions pour réduire la pénibilité de la répartition des bacs. En effet, lors du pesage des charges, le groupe de travail a pu constater qu'en 1h15, un agent manipulait plus de 2 tonnes.

■ Suivi des 17 emplois

Tous les recrutements sont terminés. En revanche, il est important de veiller à bien utiliser cette force de travail supplémentaire. Aujourd'hui selon les dires de la Direction, ce ne serait pas vraiment le cas !!!

■ Promotions RAP I.2/I.3

Apparemment le dossier se présente mal. En effet, dans le cadre de facteur d'avenir 50% des facteurs doivent être en I.3. Pour cela, des RAP sont ouvertes et permettent d'atteindre l'organisation cible.

Or, à Paris 08 PDC, l'existant fait que quasiment ou presque 50% des facteurs sont déjà en I.3. Donc, les marges de manœuvre sont faibles avant d'atteindre l'organisation cible. En conséquences, très peu de RAP en I.3 seront proposées.

Le seul moyen de desserrer l'étau serait de tirer le personnel vers le haut. **En clair, ouvrir des RAP de II.1 et de II.2, ce qui permettraient ainsi de libérer des postes de I.3.** Mais à partir de ce moment là, le problème est : sur quel poste ?

La CFDT demande que la situation soit clarifiée et que La Poste mette tout en œuvre pour dégager rapidement des postes de niveau II.

Comme vous pouvez le constater les choses avancent mais rien n'est encore bouclé. L'arrivée d'une nouvelle patronne ne devrait pas remettre en cause les choses actées. De ce côté là, il devrait y avoir une certaine continuité !

Mais il faudra rester vigilants et veiller à ce que les différentes promesses soient tenues notamment la mise en place d'actions, qui font suite à l'étude sur le poids des charges et visent à réduire la pénibilité et par voie de conséquences l'usure physique des facteurs de Paris 08.

La CFDT continuera à vous informer de l'avancée des travaux tout au long des différentes étapes comme nous l'avons toujours fait...